République Française

Département des Pyrénées- Orientales

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°40/2026

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
24 septembre 2026 à 20h
Date de la convocation :
29 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de ***Monsieur Stéphane ROS,*** **Maire.**

Présents : MM. Françoise AZEMA - Bénédicte BARNOLE - Enrique CATAFAU- Mélanie CATHALA-Fabien DOMENGE - Jordi GARCIA - Sylvie GARRETTE- Eric HERNANDEZ - Christelle HOMS -Yann LAURENT - Stéphane ROS.

Absentes excusées : ***

Pouvoirs : **

Secrétaire de séance : Bénédicte BARNOLE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n° 3 du budget principal 2026.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et suivants relatifs aux modifications des crédits budgétaires ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune ;

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 ;

Considérant que, dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2026, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits d'investissement afin de permettre la réalisation de travaux au manège couvert, qui n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration du budget primitif ;

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20261007-402026-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Considérant qu'il convient, afin de financer ces travaux, de procéder à un virement de crédits entre opérations, sans augmenter le montant total des crédits d'investissement inscrits au budget ;

Considérant que les mouvements budgétaires proposés sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération	Compte	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
OP 145 – Entrées du village	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 000,00 €	0,00 €
Sans opération	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	25 000,00 €
		TOTAL	25 000,00 €	25 000,00 €

Cette décision modificative permet ainsi de réaffecter 25 000,00 € de crédits d'investissement initialement inscrits sur l'OP 145 – Entrées du village vers les crédits « sans opération », afin de financer les travaux réalisés au manège couvert.

Il est précisé que cette modification constitue un transfert de crédits entre opérations et n'entraîne aucune augmentation du montant total des crédits d'investissement inscrits au Budget Principal 2026.

Les mouvements sont retracés dans la Décision modificative n° 3 du Budget Principal 2026, annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Pour : 11 voix) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE :

APPROUVER la Décision modificative n° 3 du Budget Principal 2026, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération.

APPROUVER le virement de crédits d'un montant de **25 000,00 €** du compte **2135 de l'OP 145 – Entrées du village** vers le compte **2135 – Sans opération**, afin de permettre le financement des travaux au manège couvert.

CONSTATER que cette décision modificative est équilibrée et sans incidence sur le montant total du budget d'investissement.

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente décision modificative et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Stéphane ROS

Mairie d'UPE Pyrénées-Orientales

La secrétaire

Bénédicte BARNOLE

Accusé de réception en préfecture
066-216602185-20261007-402026-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2026